ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mobilier scolaire

Question écrite n° 2801

Texte de la question

M. Joseph Klifa appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur l'opportunite d'introduite du mobilier ergonomique dans les ecoles primaires et secondaires a l'occasion de renouvellement du mobilier scolaire. Le mal de dos est un fleau couteux puisqu'il genere environ 8 milliards de francs de soins medicaux. Les enfants en age scolaire, inclines sur leurs tables de travail, trop basses ou trop hautes, mettent leur dos a mal. Pour y remedier, il faut adapter leurs gestes et postures a leurs activites. Le mobilier ergonomique repond a cette necessite. La table et le siege sont relies, le dossier disparait et l'assise est inclinee vers l'avant. En appui tibial, le bassin redresse, la colonne vertebrale retrouve sa position naturelle, et l'eleve se tient droit sans que l'on lui dise. Ce materiel, guere plus couteux que le mobilier scolaire traditionnel, pourrait, au fur et a mesure de son renouvellement, etre introduit dans nos ecoles.

Texte de la réponse

Le ministre de l'education nationale ne peut qu'etre favorable a ce que les eleves puissent travailler dans les meilleures conditions de confort possibles. Il rappelle cependant que l'acquisition du mobilier des ecoles maternelles et elementaires est a la charge des communes. Meme si, dans la majorite des cas, le choix de ce materiel se fait en liaison avec les directeurs d'ecole, la decision finale revient aux communes.

Données clés

Auteur : M. Klifa Joseph
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2801
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1778
Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2337